



Genève, le 3 avril 2020  
Aux représentant-e-s des médias

### **Communiqué de presse du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé**

## **Après avoir refusé de quitter la promenade, une quarantaine de détenus de Champ-Dollon acceptent de réintégrer leurs cellules**

Ce vendredi 3 avril 2020 peu avant 15h30, 43 détenus incarcérés à la prison de Champ-Dollon (soit 8% des pensionnaires de l'établissement) ont refusé de réintégrer leurs cellules à l'issue de la promenade quotidienne.

Les revendications des détenus n'étaient pas clairement formulées. Elles semblaient porter sur une demande de libération anticipée (faisant écho aux approches adoptées dans certains pays) ainsi que sur la possibilité de pouvoir pratiquer des sports de balle (qui ont été suspendus vu l'impossibilité de respecter les distances sanitaires prescrites, même si l'accès au sport demeure garanti). Ce mouvement d'humeur n'a pas suscité de tensions dans le reste de l'établissement.

Les forces de l'ordre, la défense incendie et un appui médical ont été mobilisés mais leur intervention n'a finalement pas été nécessaire. Les détenus ont obtempéré sans intervention de la police et il n'a pas été recouru à la contrainte. A 22h20, tous les détenus avaient regagné leurs cellules.

Il ne sera fait aucun autre commentaire en l'état.